

VEILLE SUR L'ÉCONOMIE, LA FINANCE ET LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

L'événement de la semaine p. 1

Le chiffre p. 1

L'essentiel p. 2/3

- Climat : Airbus s'engage. Et EADS ? ; Dexia compense avec « ses » ENR
- DD : l'École centrale prépare sa rentrée ; des crédits évalués sous l'angle environnemental
- Énergie : les débuts des CEE
- Indiscrétion : la fin de l'incandescence en France
- Risques : l'Erika, ou le préjudice écologique
- Publications : achats et DD, le guide ; la nature a son gratuit ; être « Kyoto-compatible »

Envoyé spécial p. 2/3

- États-Unis : climat, l'informatique s'engage
- Japon : cap sur la biomasse
- Europe : bio, les nouvelles règles ; la croissance découplée du carbone ; CO₂, l'automobile épargnée ; quotas de CO₂, accord sur l'aviation

Dernière minute p. 3

Analyse financière p. 4

- Le biogaz se répand à la Bourse de Paris

En Bourse p. 4

- Veolia se renforce dans l'énergie aux États-Unis
- Vif succès pour l'introduction de Vergnet
- Areva rachète un producteur d'uranium canadien

Mondoscopie p. 5

- L'obligation climat : une initiative européenne originale

Communication p. 5

- La pub sous contrôle
- Monoprix se soucie de demain
- Chez Casto, y'a de l'écolo

Étude p. 6

- Impliquer les investisseurs dans la construction durable

Iso News p. 6

- Salmson certifié Iso 14001
- DCNS certifiée Iso 14001 en 2008

La voix de l'acteur p. 7

- Patrick de Beaurepaire, délégué général de la FG3E

Carnet p. 7

Interview p. 8

- Nicolas Garnier, délégué général de l'association Amorce

Journal officiel p. 8

À surveiller p. 8

L'événement

Responsabilité de marque

Une stratégie responsable des marques serait nécessaire pour amorcer le décollage de la consommation éthique. Une déclinaison à apporter à la responsabilité sociétale des entreprises ?

Êtes-vous éthique actif, empathique apathique, sceptique cynique ou plus simplement regardant sur les prix ? Manifestement, la typologie des écoconsommateurs ou consomm'acteurs est loin d'être figée. Dans le champ encore peu exploré de la consommation responsable, la société de conseil en marketing Added Value a manifestement poussé le degré d'analyse assez loin. Selon un sondage qu'elle a réalisé auprès de 300 personnes, 78 % des Français interrogés se disent préoccupés par l'environnement. Au-delà du simple constat, ils sont aussi respectivement 75 % et 74 % à penser que la prévention de la pollution et des émissions de CO₂ prendra beaucoup d'importance à l'avenir.

Peuvent-ils y contribuer ? Oui, si l'on en croit les résultats de cette étude. Exemple : le recyclage. S'ils sont 65 % à penser que cette pratique va se développer, 33 % disent en tenir compte quand ils effectuent leurs achats ! Manger bio ou sans OGM pour protéger sa santé, c'est logique. Acheter équitable pour permettre à des producteurs de vivre décemment séduit de plus en plus de consommateurs. Mais tenir compte de problématiques environnementales sans bénéfice direct pour l'acheteur annoncerait un changement de comportement. Selon Leslie Pacaud, directeur du marketing responsable d'Added Value, « nous sommes proches du point de basculement » qui va ouvrir à la consommation « éthique », au sens large, un marché de masse.

Pour autant, les entreprises doivent faire des efforts de communication. Pour Leslie Pacaud, il convient de bâtir une stratégie responsable de marques, qui soit cohérente avec celle de l'entreprise. Et à l'écouter, on serait tenté de penser que c'est la première qui pourrait influencer la seconde, la marque cristallisant à la fois le produit, son mode de production et l'image de l'entreprise. Quand Ariel communique sur les bénéfices environnementaux d'une lessive à froid, la marque est en phase avec les enjeux du groupe Procter & Gamble. A contrario, les efforts de Wall Mart en matière d'environnement n'auraient pas les effets escomptés car le distributeur est surtout attendu sur les conditions de travail. Mais aussi altruiste soit-il, le consommateur éthique sera accroché par un « bénéfice client ». Prenant l'exemple d'un jus de fruit, Added Value conseille d'associer un plus produit (plus de fruit) à un surcroît de responsabilité (emballage biodégradable, moins d'émissions de CO₂ du transport etc.), qui permettra de se différencier sur ce marché en devenir. Marché qui n'attendrait plus qu'une offre claire et argumentée... ■

J.-P. B.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

2 GW

Début juin, le parc éolien français a atteint les 2 gigawatts de puissance installée, avec 500 mégawatts réalisés en moins de six mois.

(Source : Syndicat des énergies renouvelables, www.enr.fr)

ENVOYÉ SPÉCIAL

L'essentiel

ÉTATS-UNIS

Climat : l'informatique se fédère

Coup de tonnerre dans le soft et le hard : une dizaine de fabricants informatique et d'entreprises du logiciel ont lancé avec le WWF l'initiative « Climate savers computing ». Elle compte fixer aux ordinateurs et aux composants informatiques des cibles de rendement électrique « très élevées » (90 % pour les alimentations notamment) et favoriser leur utilisation dans le monde entier. « Actuellement, un PC de bureau moyen gaspille près de la moitié de l'énergie qu'il consomme, cette proportion étant en général d'un tiers pour les serveurs », explique Urs Holzle, vice-président de Google, un des initiateurs. L'objectif global de réduction annuel des émissions de CO₂ est de 54 millions de tonnes, assorti d'une économie d'énergie chiffrée à 5,5 milliards de dollars. Parmi les entreprises à l'origine de l'initiative : Intel, Dell, HP, IBM, Lenovo et Microsoft. De nombreux industriels s'y sont ralliés. Les consommateurs peuvent aussi participer en s'engageant à acheter les produits plus sobres qui en seront issus.

www.climatesaverscomputing.org

JAPON

Cap sur la biomasse

Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (MAFF) va recenser les sources de biomasse inutilisées, afin de développer l'économie locale. Une étude préalable avait montré que 80 % des déchets ménagers n'étaient pas valorisés, ainsi que 30 % des déchets de bois de construction et 40 % du papier. Financé à hauteur de 1,6 million d'euros pour la première année, ce programme, qui prévoit des partenariats commerciaux, s'inscrit dans l'initiative gouvernementale « Biomass Nippon ». Il pourrait à terme s'ouvrir à la méthanisation des algues, sur laquelle travaille Tokyo Gas. Une filière prometteuse techniquement et économiquement. La fondation Tokyo Fisheries Promotion projette pour sa part de produire du bioéthanol à partir d'algues brunes.

www.maff.go.jp/eindex.html

CLIMAT

Airbus s'engage. Et EADS ?

Lors de la remise officielle de son certificat Iso 14001 (voir ES n° 217 p. 6), Airbus, par la voix de son P-DG Louis Gallois, s'est engagé à adopter une approche environnementale du cycle de vie. Objectifs : réduire de 30 % la consommation d'énergie de l'entreprise et de 50 % ses émissions de CO₂ d'ici à 2020. Les économies seront réinvesties dans la recherche en technologies propres. Dès 2008, ce budget sera augmenté de 25 % « afin que d'ici à 2020, tous les Airbus neufs mis sur le marché produisent 50 % de moins de CO₂ et 80 % de moins de NOx qu'en 2000 ». Louis Gallois a également appelé l'industrie à faire tout son possible pour réduire les émissions émanant de l'aviation. On encourage vivement sa maison mère à l'écouter : EADS annonçait le même jour vouloir lever auprès d'investisseurs privés 1 milliard d'euros d'ici à 2008 pour construire un avion fusée, afin de se lancer dans le juteux tourisme spatial. Un secteur manifestement porteur, les prévisions tablant sur 15 000 passagers en 2020. Et combien d'émissions de CO₂ à la clé ?

www.airbus.com

Dexia compense avec « ses » ENR

Lors d'une récente présentation de sa politique de DD, Dexia a annoncé s'engager vers la neutralité carbone en combinant réduction des émissions et compensation de la marge non réductible. Cette compensation s'appuiera uniquement sur les projets liés à son activité (éolien et solaire). En 2006, les énergies renouvelables représentaient 57,7 % des financements de projets énergétiques de la banque, soit 1,7 million de tonnes de CO₂ économisées.

www.dexia.fr

DD

L'École centrale prépare sa rentrée

L'École centrale Paris s'est dotée d'un Agenda 21 dont les premières mises en œuvre démarreront en septembre. L'état des lieux et la définition de 21 objectifs se sont appuyés sur le référentiel SD 21000 dont l'adaptation a été réalisée avec l'aide d'un consultant de Cap Afnor. En interne, un comité de pilotage et cinq groupes de travail d'une dizaine de personnes ont mené la réflexion. Le directeur adjoint de l'ECP voit ses missions élargies au développement durable et au suivi de l'Agenda 21. Dès la rentrée, l'école adhèrera au Global Compact. En

2008, elle publiera un rapport annuel de responsabilité globale et labellisera « développement durable » des projets de recherche qui bénéficieront à ce titre d'un fonds de soutien. S'y ajoute un volet formation interne et communication important, et bien sûr un autre consacré à la réduction des impacts. Autant d'expériences qui serviront à d'autres établissements. En effet, au sein de la conférence des grandes écoles, l'ECP participe à l'élaboration d'un guide d'évaluation développement durable dont la première mouture sera présentée en octobre.

www.ecp.fr

Export : des crédits évalués sous l'angle environnemental

Dans une « recommandation », l'OCDE invite ses membres à évaluer les soutiens accordés par les organismes nationaux de crédits à l'exportation (OCE) sous l'angle de leurs effets potentiels sur l'environnement. L'évaluation doit être faite au regard des normes internationales, en particulier celles du groupe de la Banque mondiale. L'organisation préconise aussi de diffuser plus largement les informations sur les projets financés, et notamment les plus sensibles. Ce texte révisé et remplace la recommandation de 2003.

www.oecd.org

ÉNERGIE

Les débuts des CEE

Primagaz vient d'obtenir ses premiers certificats d'économies d'énergie (CEE). La Drire vient de valider les 34 GWh économisés que le distributeur de propane lui a déposés en mars 2007 (plus de 250 dossiers). Primagaz tirerait ainsi les fruits du lancement, dès 2003, du « Conseil en énergie », couplé au lancement « d'offres innovantes, afin de permettre aux consommateurs de limiter leurs dépenses énergétiques ». Une prestation aujourd'hui complétée par le « Conseil en énergie au naturel » auprès des particuliers, qui vise à « favoriser l'utilisation de matériaux écologiques ». D'ici au 30 juin 2009, Primagaz doit réaliser 282 GWh cumulés actualisés d'économies d'énergie. Par ailleurs, Keolis pourrait recueillir la bagatelle de 1 GWh en formant ses conducteurs de cars. Dans un article à paraître début juillet dans *Environnement magazine*, on apprend que l'opérateur de transport collectif compte former 20 % de ses chauffeurs par an, soit 3 200 personnes. Mais le retour sur investissement est difficile à calculer, le CEE n'ayant aujourd'hui, selon l'association Amorce, aucune valeur (voir p. 8).

www.primagaz.fr

L'essentiel

INDISCRÉTION

La fin de l'incandescence en France

Selon une source ministérielle, la France s'achemine vers l'interdiction de vente des lampes à incandescence afin d'économiser l'énergie. Notre pays suivrait donc l'exemple de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de la Californie, qui ont d'ores et déjà fixé une échéance. L'Allemagne, également, a soumis en mars dernier une proposition en ce sens applicable à partir de 2010 (voir ES n° 209 p. 2). Il est donc probable qu'un consensus européen se dégage. Rappelons que les fabricants européens se sont engagés à cesser d'en écouler sur le marché communautaire en 2015 (voir ES n° 219 p. 3).

RISQUES

L'Erika, ou le préjudice écologique

Le 13 juin, le jugement de la catastrophe de l'Erika, le pétrolier qui a sombré au large des côtes bretonnes en décembre 1999, a été mis en délibéré. Les peines à l'égard des différents protagonistes, dont Total, ne seront pas connues avant la fin de l'année, voire début 2008. Ce premier procès au pénal d'une marée noire en France pourrait conduire à la reconnaissance juridique d'un « préjudice écologique ». Si cette notion n'existe pas en droit français, elle pourrait s'y inviter sous forme de jurisprudence. Elle consiste à prendre en compte « un dommage non marchand portant atteinte à des biens non matériels, et qui touche l'équilibre des écosystèmes ». Lors du procès, un expert de l'Inra l'a chiffré à 370 millions d'euros en 2000 et 2001, auxquels s'ajoutent les demandes d'indemnisation au titre des préjudices moral et économique. Au total, les parties civiles réclament un milliard d'euros !

minute... Dernière minute... Dernière minute... Dernière minute... Der

••• **Miele** lance un lave-linge fonctionnant à l'eau chaude solaire et le chinois Haier, le WasH₂O qui lave sans lessive. www.miele.fr, www.haier.com ••• **La Mission interministérielle de l'effet de serre** publie un premier bilan des 21 plans climat territoriaux. www.effet-de-serre.gouv.fr ••• **Brita** va donner à Action contre la faim 150 000 € sur trois ans pour un projet d'alimentation en eau potable au Laos. www.brita.fr ••• **Le Haut conseil de la coopération internationale** présente ses propositions en matière de DD et de solidarité internationale. www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html ••• **L'Île-de-France** va faire du domaine de Villarceaux (Val d'Oise) le premier site du patrimoine écogéré. <http://villarceaux.iledefrance.fr> ••• **Le Val-de-Marne** publie à l'attention de ses salariés un guide du DD, rédigé par 450 agents départementaux. www.cg94.fr ••• **Environnement Magazine** consacre son hors-série DD à « la nouvelle économie du CO₂ ». www.environnementmagazine.com ••• **Une proposition de loi** relative à la création d'une délégation parlementaire à l'environnement et au DD a été déposée. www.senat.fr

PUBLICATIONS

Achats et DD : le guide

Comment déployer une démarche d'achats responsables ? C'est l'ambition du nouveau répertoire de l'Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises (Orse), intitulé « *Comment intégrer le levier de la RSE dans la relation fournisseur ?* ». Très synthétique et illustré par de nombreux cas d'école, ce guide d'une trentaine de pages est accompagné de quelques fiches pratiques et de « retour d'expériences » d'entreprises.

www.orse.org

La nature a son gratuit

Destiné au grand public, *Maka* est le premier gratuit consacré à « la nature, la terre et l'espace ». Publié par les éditions éponymes, société de presse indépendante, ce mensuel ambitionne d'être un véritable outil pédagogique, sans parti pris culpabilisant. Le premier numéro est consacré au massacre des requins, aux volcans d'Auvergne, la biodiversité, la cigale ou encore le séquoia. *Maka* est distribué à 50 000 exemplaires à Paris et en Île-de-France, ainsi que sur abonnement (19,90 €).

www.maka-protected.org

Être « Kyoto-compatible »

La Revue durable, un bimestriel édité à Lausanne, lance à ses lecteurs un appel. La publication souhaite lever 100 000 francs suisses (62 000 euros) pour financer une initiative destinée à inciter les particuliers à réduire leurs émissions de CO₂. Concrètement, LRD envisage de réaliser un site web avec un calculateur d'émissions et d'éditer 100 000 livrets de sensibilisation. ■

www.larevuedurable.com

ENVOYÉ SPÉCIAL

EUROPE

Bio : les nouvelles règles

Les ministres de l'Agriculture sont parvenus à un accord sur les nouvelles règles de production et d'étiquetage des produits bio. L'utilisation du logo de l'Union sera obligatoire, mais il pourra être accompagné de logos nationaux ou privés. Il sera accordé aux denrées contenant au moins 95 % d'ingrédients issus de l'agriculture bio. L'utilisation d'OGM restera interdite, sauf pour des additifs et enzymes, s'il n'existe pas d'équivalents non transgéniques. Le seuil de contamination accidentel par des OGM a été fixé à 0,9 %, comme celui des aliments conventionnels. Les députés souhaitaient l'abaisser à 0,1 % (voir ES n° 212 p. 3)

La croissance, découplée du carbone

En 2006, le système communautaire d'échange de quotas de CO₂ a permis à l'UE de découpler de la croissance économique les émissions de l'industrie. Elles ont augmenté de 0,8 % (2 026 milliards de tonnes contre 2 010 milliards en 2005), ou de 0,3 % si l'on prend en compte les 300 installations nouvellement entrées. Des chiffres très inférieurs aux 3 % de croissance du PIB de l'Union.

CO₂ : l'automobile épargnée

La stratégie européenne en matière d'énergie a été révisée à la baisse par le Conseil concernant la réduction des émissions de CO₂ des véhicules neufs. Elle est revenue sur son soutien à un objectif de 120 g/km proposée par la Commission à l'horizon 2012. Aucun chiffre ne figure dans les conclusions du Conseil, mais seulement la mention sibylline d'un « *taux cible moyen d'émissions (...) d'une manière qui soit aussi neutre que possible du point de vue de la concurrence* ».

Quotas de CO₂ : accord sur l'aviation

Les ministres des Transports sont d'accord pour soumettre le transport aérien aux quotas de CO₂. L'Union pourra présenter une position univoque à l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en septembre à Montréal. ■

EN BOURSE

Veolia se renforce dans l'énergie aux États-Unis

Après avoir récemment acheté le numéro un italien de la collecte des déchets, Veolia Environnement se renforce dans l'énergie aux États-Unis, domaine dans lequel il était peu présent. La société de services a ainsi annoncé le 12 juin l'acquisition de Thermal North America, un distributeur d'énergie. Montant de l'opération : 788 millions de dollars, environ 585 millions d'euros. Pour financer cette opération, Veolia Environnement a lancé une augmentation de capital de 2,6 milliards d'euros. Ce qui a fait perdre 0,17 % à l'action, à 58,57 €.

Vif succès pour l'introduction de Vergnet

Vergnet a fait une entrée remarquée sur Alternext (voir ES n° 219 p. 4). Pour son premier jour de cotation, le 12 juin, l'action du fabricant d'éoliennes s'est envolée de 21,88 %, finissant à 16,88 €, contre un prix d'introduction de 13,85 €. Une hausse durable puisque la semaine dernière, le titre a gagné un peu plus de 24 % en quatre jours. La souscription de titres avait déjà remporté un franc succès. Les investisseurs institutionnels avaient demandé dix-neuf fois plus de titres qu'il ne leur en était proposé et les particuliers vingt-deux fois plus. Cette opération a permis à la société de lever un peu plus de 24 millions d'euros. Une somme qui doit permettre à Vergnet de développer une nouvelle turbine de plus grande puissance (voir ES n° 217 p. 4).

Areva rachète un producteur d'uranium canadien

Areva a annoncé le 15 juin dernier le rachat du producteur canadien d'uranium UraMin pour un montant de 2,5 milliards de dollars. L'opération est destinée à assurer le doublement de la capacité de production d'uranium du groupe nucléaire français, actuellement de l'ordre de 5 000 tonnes par an. Alors que les réserves d'uranium s'appauvrissent, l'objectif d'Areva est de sécuriser l'approvisionnement en combustibles des centrales qu'il vend à travers le monde. ■

Analyse

Le biogaz se répand à la Bourse de Paris

Thenergo est entré sur Alternext la semaine dernière. Bionersis l'imitera dans les prochaines semaines sur le marché libre. Deux projets économiques différents mais qui démontrent l'engouement pour le secteur du biogaz depuis quelques mois.

Prévue depuis plusieurs mois déjà (voir ES n° 211 p. 4), l'arrivée de Thenergo sur Alternext a été réalisée le 14 juin. Avec succès, puisque l'action de la société belge de production d'énergie « durable » a progressé de 18 % pour son premier jour de cotation. La filiale du groupe d'éolien Theolia, toujours détenteur de 35 % du capital, a levé à cette occasion 65 millions d'euros qui s'ajoutent aux 5 millions récoltés quelques semaines auparavant, toujours auprès d'investisseurs institutionnels. Une somme considérable pour une entreprise qui a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 7,7 millions d'euros pour un bénéfice net de 0,5 million. En fait, les investisseurs ont été séduits par les perspectives de développement de Thenergo dans le biogaz. Aujourd'hui, la société installe et exploite, pour le compte de producteurs de légumes sous serres par exemple, des petites centrales de cogénération (électricité et chaleur) fonctionnant au gaz naturel ou à partir de biomasse. L'objectif est d'accroître la proportion des centrales à biomasse, celle-ci offrant des niveaux de rentabilité supérieurs à une unité au gaz naturel dont le prix a fortement progressé ces dernières années.

Si Thenergo dispose de quelques années d'ancienneté, ce n'est pas le cas de Bionersis (voir ES n° 219 p. 4). Créée en 2005 par Bertrand Courcelle et Frédéric Pastre, deux anciens cadres de Suez, cette jeune société ne réalise pas encore de chiffre d'affaires. Mais son modèle économique se veut extrêmement prometteur. Celui-ci repose sur la vente de crédits d'émission de gaz à effet de serre produits en Amérique latine (Chili, Cuba et Équateur). En capturant puis en détruisant dans une torchère le méthane généré naturellement par les décharges d'ordures ménagères, la société accumule aisément des crédits selon le mécanisme pour le développement propre établi par le protocole de Kyoto. Une tonne de méthane détruit permet d'obtenir 21 tonnes de crédits équivalent carbone. Ces crédits peuvent ensuite être revendus à une entreprise ou à un État qui ne respecte pas ses quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Actuellement, Bionersis ne dispose d'aucune installation mais assure

avoir toutes les autorisations nécessaires pour exploiter six décharges. Les chantiers devraient bientôt démarrer. Si tout se passe bien, Bionersis disposera, à la fin de cette année d'un potentiel de création de 300 000 tonnes de crédits carbone. 40 sites supplémentaires pourraient être mis en service en 2008, soit une base installée en fin d'année prochaine de 2 millions de tonnes de crédits carbone.

Valorisation énergétique

Ce plan de marche permettrait à la société de faire passer son chiffre d'affaires de zéro à 30 millions d'euros entre 2007 et 2009, et son résultat d'exploitation d'une perte de plus d'un million à un bénéfice de 13 millions. Et encore, ces prévisions sont établies, par prudence, sur la base d'un prix de revente des crédits carbone de 14,20 euros la tonne, environ 10 euros de moins que le cours actuel du marché, alors même que Bionersis estime à seulement 6 euros le coût de production d'une tonne de crédit carbone. D'où des marges extrêmement confortables. Dans un deuxième temps, Bionersis envisage de valoriser ce méthane en faisant fonctionner des turbines et produire de l'électricité. Mais ce développement, qui nécessitera de nouveaux investissements, ne se fera que lorsque les conditions économiques, notamment le prix de rachat de l'électricité, permettront de générer des marges suffisantes, ce qui n'est pas encore le cas dans les pays visés par la société. Bionersis compte lever 15 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels, ce qui lui donnerait, après cette opération, une valorisation de 43 millions d'euros. Ces deux exemples démontrent le formidable engouement actuel, économique et financier, pour le secteur du biogaz. D'autres sociétés ont déjà annoncé des projets dans ce domaine, comme Séché Environnement (voir ES n° 189 p. 4). La forte progression des prix des énergies fossiles a changé la donne et rendu rentables ces sources de production d'énergie. Et en prenant en compte la question du réchauffement climatique, les politiques ont instauré des conditions réglementaires destinées à favoriser l'essor rapide de nouvelles sources d'énergies. ■ J. D.

Mondoscopie

Alerte au trafic d'espèces en danger

Une convention s'est réunie pour tenter d'enrayer le très juteux commerce illégal d'espèces sauvages dans le monde.

Avec un ennemi en ligne de mire : Internet.

20 milliards. « De l'orchidée à l'éléphant, la survie de milliers d'espèces est en jeu pour la quatorzième conférence de la Cites », rapporte le site de la radiotélévision belge **RTBF**. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction s'est réunie aux Pays-Bas du 3 au 15 juin pour déterminer les espèces pouvant être commercialisées et dans quelles quantités. Aujourd'hui, « ce commerce est dominé par les produits marins ». Mais l'autre préoccupation majeure de la convention porte sur le trafic illégal d'ivoire, « principale menace pour la survie des éléphants africains ». « Il faut dire que le commerce des espèces sauvages représente près de 20 milliards d'euros par an, ce qui correspond à 350 millions de spécimens », rappelle le site. (Belgique, 4 juin, www.rtbef.be)

Remèdes miracles. « La Chine s'est imposée comme un aimant pour le florissant commerce illicite », informe le site chinois **Aujourd'hui la Chine**. Cette activité est « presque aussi lucrative que le trafic de drogue ». « Les gens y voient une occasion de gagner rapidement de l'argent à moindre risque », explique ainsi Petch Manopawit, directeur adjoint du Fonds de conservation de la nature pour la Thaïlande. « La contrebande prospère sur les vertus ancestrales présumées des os de tigres, lesquels soulageraient les rhumatismes et l'arthrite », explique le site. Le pénis du félin constituerait ainsi « un aphrodisiaque d'exception », tandis que la bile d'ours résoudrait les problèmes de foie et de fatigue, et la corne de rhinocéros serait un véritable anti-inflammatoire. « Des nouveaux riches veulent pouvoir déguster ce que le commun des mortels ne peut s'offrir afin d'en mettre plein la vue », analyse tristement Qin Xiaona, à la tête d'une association chinoise de défense des animaux. (Chine, 6 juin, www.aujourdhuilachine.com)

Internet. « Le trafic illégal d'espèces sauvages se développe rapidement sur Internet », écrit le site d'information africain **Afrique centrale**. Selon un document présenté par l'Union européenne aux 171 pays participant à la Cites, le web est ainsi vu « comme l'un des facteurs de l'augmentation du commerce illégal d'espèces sauvages entrant dans l'Union européenne depuis plus de cinq ans ». Mais comment s'assurer que les règles édictées par la convention sont respectées « sur un outil aussi puissant et anonyme qu'Internet? », s'interroge le site. Si l'on sait que le web est un vecteur croissant du commerce illégal, sa part dans ce trafic « est rigoureusement impossible à déterminer », indique Jean-Patrick Leduc, du Muséum national d'histoire naturelle français. Mais « la menace est réelle », ajoute-t-il, regret-

tant que « la justice ait tendance à considérer qu'il s'agit d'affaires mineures ». Pour contrer les trafiquants, la Cites n'a cependant aucun moyen d'investigation ni de contrainte et dispose d'un bien faible budget, de 5 à 6 millions de dollars, soit « moins qu'une petite équipe de football de deuxième division », s'insurge son responsable juridique, Juan Carlos Vasquez. (Afrique, 5 juin, www.afriquecentrale.info)

Ebay. Mais le site sud-africain **News 24** véhicule de son côté l'espoir d'un ralentissement du trafic sur Internet après l'annonce faite par Ebay « de bannir le commerce international d'ivoire » sur son site d'enchères. Le Fonds international pour la protection des animaux a en effet découvert que « neuf produits sur dix vendus sur Ebay étaient probablement illégaux » et a convaincu le premier site d'enchères au monde à prendre cette décision radicale. Reste que cette interdiction ne s'appliquera qu'au commerce international et non national puisque « les réglementations en matière d'ivoire varient d'un pays à l'autre ». (Afrique du Sud, 6 juin, www.news24.com) ■ L. de A.

La presse
cette semaine



BELGIQUE



CHINE



AFRIQUE CENTRALE



AFRIQUE DU SUD

COMMUNICATION

La pub sous contrôle

Le 13 juin, l'**Alliance pour la planète** a annoncé la création d'un **Observatoire indépendant de la publicité**. Il se donne pour mission « d'assurer une veille sur l'activité publicitaire en France, de fournir une réflexion critique et de lancer des alertes à l'encontre des publicités irresponsables en matière d'environnement », qui seront « récompensées » par des prix, et même « d'utiliser tout recours contre les publicités non conformes à la réglementation ». Selon une étude de l'**Ademe** et du **Bureau de vérification de la publicité** présentée le lendemain, quatre messages sur dix ayant trait de près ou de loin à la question écologique ne respecteraient pas les recommandations de l'organisme sur les arguments écologiques (éditées en 1998) et le DD (2003). Parmi les principaux manquements repérés par l'Ademe et le BVP, des « promesses écologiques très générales », l'absence « d'informations suffisantes », des « suggestions d'innocuité excessives » ou « des représentations de comportements non écologiques ». www.ademe.fr
www.bvp.org
www.lalliance.fr

Monoprix se soucie de demain

« On préfère transporter nos marchandises avec trois jours de plus, mais 50 tonnes de CO₂ de moins ». Dans sa dernière campagne d'affichage, Monoprix a choisi de communiquer sur les valeurs environnementales, qui font partie de sa stratégie depuis plusieurs années. Ode au transport fluvial, mais aussi aux produits bio, que le distributeur entend rendre accessibles au plus grand nombre. Le slogan n'est pas mal tourné : « on fait quoi pour demain aujourd'hui? » www.monoprix.fr

Chez Casto, y'a de l'écolo

À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, Castorama a édité un petit catalogue des « solutions pour une maison saine et écologique ». Intitulé « Ma planète, c'est ma maison », ce guide d'achat et de sensibilisation a été réalisé avec le concours du WWF. ■ www.castorama.fr

Salmson certifié Iso 14001

Spécialisée dans les systèmes de pompage pour le bâtiment, l'industrie et le traitement de l'eau, la société Salmson, déjà certifiée Iso 9001, a obtenu une reconnaissance équivalente de son système de management environnemental (SME). Le 11 juin, elle a passé avec succès son audit pour la certification Iso 14001, fruit d'un projet devant conduire à terme à la certification intégrée QSE (qualité, sécurité, environnement). « *La protection de l'environnement est un enjeu majeur pour la planète et, désormais, nos clients n'hésitent pas à nous demander des garanties*, explique l'industriel. *La certification est une réponse concrète que nous pouvons leur apporter* ». Outre la sensibilisation des salariés sur ces nombreux sujets, le SME vise à « *assainir les moyens de production* ». L'entreprise évoque une plus longue utilisation des huiles de coupes, l'installation de bacs de rétention, le recours progressif aux peintures aqueuses, le remplacement des produits de calage traditionnels par du papier froissé, les économies d'eau et d'énergie etc. L'entreprise, basée à Laval, met la dernière main à la rédaction d'une charte de développement durable assortie « *d'engagements clairs* » et qui prévoit, en cas de manquement, des « *compensations environnementales* ». Elle envisage également de déployer une démarche d'écoconception. www.salmson.com

DCNS certifiée Iso 14001 en 2008

Entreprise de droit privé depuis 2003, issue de la DCN (Direction des constructions navales de la DGA), la DCNS, comme elle s'est rebaptisée récemment, conduit depuis 2006 un programme de certification Iso 14001 de l'ensemble de ses entités (Business Unit). Si le centre de Lorient est déjà certifié, et celui de Saint Tropez en bon chemin (voir ES n° 186 et 203 p. 6), les six autres (Brest, Cherbourg, Indret, près de Nantes, Toulon et Ruelle, en Charente) ainsi que le siège parisien devraient l'être en 2008, échéance annoncée fin mai. Le groupe emploie 13 000 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 3 milliards d'euros. ■ www.dcn.com

Impliquer les investisseurs dans la construction durable

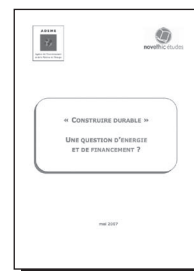
Alors que l'immobilier peine à intégrer les principes de développement durable, les investisseurs ont un rôle clé à jouer en la matière. Mais généraliser l'ISR au bâtiment demande de disposer des bons outils d'évaluation.

Le constat est toujours aussi accablant : en France, le secteur de l'immobilier (construction, utilisation, destruction) est responsable de 21 % des émissions de CO₂, de 43 % de la consommation énergétique et de plus de 5 % de la production de déchets. Pourtant, des techniques de construction plus efficaces sont disponibles, et d'après la Sustainable buildings and construction, initiative du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue), « *certaines estimations prudentes [établies qu'une politique] plus agressive pourrait éviter l'émission de plus de 2 milliards de tonnes de CO₂, soit près de trois fois le volume de réduction prévu par le protocole de Kyoto* ». Pour comprendre pourquoi la construction durable reste encore aujourd'hui un marché de niche et ne se développe pas à l'échelle industrielle, l'Ademe et Novethic se sont donc penchés sur l'implication des différents acteurs de l'immobilier au travers d'une enquête (voir ES n° 217 p. 3). Du dépouillement des questionnaires, il ressort que constructeurs, promoteurs, investisseurs et gestionnaires de parcs sont tous conscients des enjeux et de la responsabilité collective du secteur. Cependant chacun attribue aux autres maillons de la chaîne une responsabilité plus importante. Pour les analystes, il s'agit d'un véritable « *cercle vicieux du reproche* » : les utilisateurs se plaignent de ne pas trouver de construction durable, les constructeurs reprochent aux promoteurs de ne pas le leur demander ; les promoteurs, eux, blâment les investisseurs de ne pas financer de projets DD, tandis que les investisseurs estiment qu'il n'y a pas de demande. Malgré tout, chacun a conscience de ses propres faiblesses, et le milieu financier, notamment, reconnaît ses lacunes sur les aspects environnementaux. Dommage, car pour les auteurs l'étude « *l'investisseur pourrait être le moteur d'une évolution plus rapide* » vers une généralisation du bâtiment durable.

Un système d'évaluation spécifique

En pleine croissance, le marché de l'immobilier est actuellement très rentable. Résultat : en trois ans, les investissements immobiliers mondiaux ont doublé, représentant, en 2006, 668 milliards d'euros, dont 22 milliards sur le territoire français. L'incitation à la construction intégrant des exigences de développement durable semble donc difficile, d'autant qu'on ne dispose que de très peu d'éléments démontrant la rentabilité financière de cette démarche. Mais les spécialistes de l'Ademe et de Novethic estiment que, dans un avenir proche, « *les actifs immobiliers seront nettement différenciés en fonction de leurs qualités de durabilité. Et que cette donnée sera intégrée dans le prix* ». « *L'importance des risques environnementaux et la montée en puissance des réglementations font que les gestionnaires de portefeuilles immobiliers s'interrogent sur l'intégration de critères extra-financiers. Ceci est en train de faire émerger une dynamique d'investissement socialement responsable (ISR) spécialement dédié à l'immobilier* ». Le problème, c'est que les systèmes actuels de notation extra-financière des entreprises dans le cadre de l'ISR ne sont pas adaptés aux spécificités de l'immobilier. La notation doit en effet non seulement porter sur l'entreprise elle-même, mais également sur le produit (immeubles) et sa gestion. De plus, chaque acteur de la chaîne immobilière doit être évalué à l'aune de ses responsabilités spécifiques. « *Plusieurs référentiels et indicateurs sont encore au stade des expérimentations, indique l'étude, mais ils accordent déjà une place déterminante à la performance énergétique des bâtiments* », du fait de la réduction des factures énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Alors qu'aucun modèle d'évaluation ne semble encore se dégager, un groupe de travail « *Investisseur immobilier responsable* » a été créé dans le cadre de l'initiative finance du Pnue, début 2006. Un mouvement est lancé... « *La principale question porte sur le temps qu'il faudra au secteur pour opérer cette mutation indispensable* ». ■ L. M.

« *Construire durable : une question d'énergie et de financement ?* », Ademe & Novethic, mai 2007, 110 p., www.novethic.com



La voix de l'acteur

Énergies efficaces

Les syndicats de chauffagistes ne s'y trompent pas : tous les moyens techniques sont disponibles pour réaliser de puissantes économies d'énergie dans les bâtiments. Encore faut-il assurer une réelle efficacité des équipements, comme le propose la FG3E.



Patrick de Beaupaire,
délégué général
de la FG3E ⁽¹⁾
www.fg3e.fr

Qu'est-ce que la FG3E ?

C'est une fédération qui regroupe six syndicats professionnels du chauffage, de la climatisation, du traitement et de la valorisation des déchets urbains, de la télégestion, la maintenance... Soit 500 entreprises de services qui protègent l'environnement par une gestion rationnelle de l'énergie, une maintenance efficace et des combustibles moins polluants, dans les bâtiments de bureaux, résidentiels ou industriels, publics ou privés.

Comment favorisez-vous des énergies propres ?

Nous travaillons sur les normes techniques et sur la promotion d'un bouquet énergétique alimenté à 25 % en énergies renouvelables pour les réseaux de chaleur urbains. Suivant les situations, nous aidons à mettre en place une chaufferie bois (dont les fumées nocives sont plus faciles à traiter en collectif), de la géothermie (si on peut forer à 600 m, comme en Île-de-France ou en Aquitaine) ou du biogaz. Nous pouvons aussi récupérer de la chaleur par les échangeurs industriels ou par les incinérateurs.

À quoi correspondent les trois quarts restants de votre bouquet énergétique ?

La cogénération peut couvrir 30 % des besoins. Une chaudière à gaz qui produit à la fois chaleur et électricité a un rendement énergétique de 95 %, contre 80 % pour la chaleur seule et 35 % pour l'électricité. Ensuite, on peut couvrir les pointes de demande par les énergies conventionnelles comme le fioul lourd, le gaz,

le charbon, brûlés dans de bonnes conditions.

La meilleure façon d'utiliser ces énergies est donc le réseau de chaleur ?

Oui, il faut donc les développer. Notamment lors de la réhabilitation de quartiers, il faut être attentif à ne pas passer au chauffage électrique pour les nouveaux immeubles, mais à les raccorder aux réseaux de chaleur existants. Cela permettra d'investir plus massivement dans les énergies renouvelables.

Où trouvez-vous les gisements d'économies d'énergie ?

Ils sont particulièrement grands dans les bâtiments publics, gérés dans le cadre de marchés publics, car le budget investissement est séparé des coûts de fonctionnement. Depuis 2005, grâce aux contrats de partenariat public-privé, il est possible de passer à un raisonnement en coût global où une seule entreprise gère l'étude préalable, les travaux, l'exploitation et le financement, et reçoit donc une rémunération de l'État lissée dans le temps. Pour l'instant, cela n'a été fait que pour l'hôpital de Roanne et l'Institut du sport (Insep) alors que cette formule pourrait permettre d'investir dans des énergies plus durables. Pour l'activer, nous pouvons nous appuyer sur la directive performance énergétique de 2000 et sur la loi Pope de 2005 qui oriente la politique énergétique.

Et côté privé ?

Les logements loués, par un propriétaire privé ou un office HLM, sont peu effi-

caces énergétiquement. Encore une fois, les travaux d'économie d'énergie et les charges sont dissociés : les premiers sont le fait du propriétaire, les seconds celui du locataire. Il en résulte que les propriétaires investissent au minimum, dans du chauffage électrique peu efficace. Nous proposons donc que le propriétaire puisse aussi bénéficier des économies d'énergie pour le motiver à investir. Des contrats de garantie avec une sonde régulant la température à 19 °C éviterait aussi de redoutables consommations excédentaires.

Quelle est l'importance de la maintenance pour l'environnement ?

Les installations qui consomment de l'énergie n'ont pas d'obligation d'entretien. Or, moins performante et encrassée, une vieille chaudière consomme trois fois plus d'énergie qu'une chaudière moderne. Et 3 millions de chaudières ont plus de quinze ans, notamment dans les copropriétés. Si une réglementation obligeait tous les bâtiments à faire l'objet d'une maintenance efficace, la France pourrait économiser trois millions de tep dans les cinq ans. Au final, avec des travaux simples, on économiserait 8 millions de tonnes de CO₂, alors que la France doit réduire ses émissions de 20 millions de tonnes pour respecter son quota de 140 Mt. ■ R. H.

1. Fédération des entreprises gestionnaires de services aux équipements, à l'énergie et à l'environnement

CARNET

Medad

Qui remplacera Alain Juppé à la tête du « super » ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durable ? Dès l'annonce de sa démission, les noms de l'ancien ministre de l'Environnement et des Affaires étrangères **Michel Barnier** et de **Jean-François Coppé** ont circulé. Mais il semble très vraisemblable que l'actuel ministre de l'Économie **Jean-Louis Borloo** hérite de ce portefeuille. **Nathalie Kosciusko-Morizet**, députée de l'Essonne, devrait logiquement hériter d'un secrétariat d'État à l'Environnement ou au Développement durable. www.ecologie.gouv.fr

Bouygues Immobilier

Pierre Auberger, directeur du marketing et de la communication de Bouygues Immobilier, prend la tête de la nouvelle **Direction du développement durable**. Âgé de 46 ans, il a intégré le groupe de construction en 2004. Il a été responsable du marketing chez Danone, puis directeur du marketing de Brossard, dans le groupe Sara Lee, avant de rejoindre Compass Group France en 2000. www.bouygues-immobilier.com

Pollutec

Après quatorze ans consacrés au salon Pollutec, au sein de Reed Expositions, **Ilse Dapper** quitte son poste de **directrice du développement international**. Elle devient directrice du salon JEC Composites (Journées européennes des composites). www.jeccomposites.com
www.pollutec.com

Agra

Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations unies, a été nommé **président du conseil de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique** (Agra). Créée l'an dernier grâce à un don de 150 millions de dollars des fondations Bill et Melinda Gates et Rockefeller, elle vise à lutter contre la pauvreté et la faim « grâce à une augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles ». www.agra-alliance.org

Mérite

Jean-Noël Breuil, fondateur de Norisko Environnement, a été promu au grade de **Chevalier de l'Ordre national du mérite** par le président de la République, sur proposition de Nelly Olin. ■

« Les certificats d'économie d'énergie n'ont aucune valeur »

Objectifs insuffisants, recours excessif à quelques « actions types » surévaluées et exclusion des collectivités locales de l'effort de maîtrise de l'énergie : l'association Amorce dénonce un système qui permet aux fournisseurs d'énergie de collecter des certificats à bon compte.



Nicolas Garnier,
délégué général de
l'association Amorce.
www.amorce.asso.fr

Quel constat faites-vous ?

Les pouvoirs publics ont mis en place les certificats d'économies d'énergie (CEE), un système novateur pour amener les fournisseurs et distributeurs d'énergie à favoriser la maîtrise des consommations chez leurs clients, un enjeu essentiel au regard du changement climatique. Pour chaque kilowattheure économisé, l'opérateur reçoit un CEE. Ces certificats peuvent être échangés sur un marché, qui permet aux opérateurs n'ayant pas atteint leurs objectifs d'en acheter à un tiers qui serait excédentaire (*relire la Voix de l'acteur* du n° 144 d'ES). Or, on constate après neuf mois d'application que ce bien susceptible d'être échangé n'a pas de valeur. Nous sommes face à un dispositif de marché, sans marché.

Pour quelles raisons ?

D'une part, les objectifs de réduction de la consommation d'énergie, de 54 terawattheures sur trois ans, sont trop faibles (environ 1 % d'économie).

Mais surtout, les opérateurs se focalisent sur quelques actions types standardisées, comme l'installation d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière à condensation, alors que 93 actions ont été référencées. Or, nous estimons que leur potentiel d'économie d'énergie est largement surévalué – l'Ademe avait du reste émis un avis défavorable, et beaucoup d'acteurs s'étaient insurgés –, ce qui permet aux opérateurs d'amasser des certificats très facilement.

Il semble pourtant logique qu'ils commencent par actionner le levier le plus facile...

Oui, sauf qu'en matière de maîtrise de l'énergie, c'est d'abord le principe de sobriété qui s'impose (donc isoler), devant celui de l'efficacité (remplacement d'un mode de chauffage par un plus performant), le troisième étant le recours aux énergies renouvelables. De plus, on est choqué par le comportement d'un opérateur (EDF ou GDF, NDLR) qui a récemment proposé à ses clients de gagner

un voyage en leur adressant des factures de travaux. Et ce dans un seul but : amasser des certificats !

Vous regrettez également que les collectivités locales soient exclues du système...

En s'adressant uniquement au consommateur, les opérateurs négligent les actions possibles sur les équipements collectifs : éclairage public, réseau de chaleur etc. Et quand c'est le cas, nous sommes surpris que les conventions de partenariat signées par les collectivités soient très floues, les obligeant notamment à garantir la cession de leurs certificats.

Que leur conseillez-vous ?

Nous demandons aux collectivités de ne pas signer un chèque en blanc : il faut qu'elles identifient les actions envisagées, qu'elles estiment le volume de certificats générés et qu'elles fixent un prix de vente correspondant à l'engagement financier de l'opérateur ⁽¹⁾. Et si les conditions ne sont pas satisfaisantes, nous leur conseillons

de conserver ces certificats, qui sont valables dix ans, pour les vendre à une période plus favorable. Du reste, certains bailleurs sociaux et régions qui ont lancé des projets envisagent également de conserver ces certificats, lesquels aujourd'hui sont rachetés à des prix dérisoires (parfois inférieurs à 0,1 centime).

Qu'attendez-vous du législateur ?

Qu'il fixe des objectifs d'économies plus ambitieux pour la deuxième période qui démarre le 1^{er} juillet 2009. Mais surtout, nous attendons que le Grenelle de l'environnement réaffirme l'importance du rôle des collectivités en matière de lutte contre le changement climatique : ce rôle a été souligné récemment par l'ex-ministre Alain Juppé. Ce rendez-vous devra permettre de définir leurs moyens d'action et de coopération, tant juridiques que financiers. ■ J.-P.B.

1. Amorce vient d'éditionner un « Guide pour la mise en œuvre des CEE, ce que les collectivités territoriales doivent savoir ».

JOURNAL OFFICIEL

FRANCE

• Avis aux fabricants, distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques

contenant les substances alachlore, phosalone ou dimethenamid.

JO, 9-06-2007, p. 10157

• Décret n° 2007-1009 du 12 juin 2007 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'État chargé des transports.

JO, 13-06-2007, p. 10274

• Arrêtés du 1^{er} juin 2007

homologuant le règlement technique d'examen des variétés de colza oléagineux en vue de leur inscription au Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées, les règlements techniques annexes de production, de contrôle et de certification des semences de céréales, et portant modification du Catalogue officiel (semences de plantes potagères et maraîchères).

JO, 14-06-2007, p. 10330 et 10331

• Décision n° 2007-33 du 6 juin 2007 relative au projet

d'amélioration des accès maritimes du port de Rouen de la Commission nationale du débat public.

JO, 15-06-2007

À SURVEILLER

• Les 21 et 22 juin à Paris, Development Institute International organise le forum annuel **Achats responsables énergies alternatives**. www.development-institute.com

• Du 22 au 24 juin à Paris, Parc floral, se tiendra

le Salon des solidarités.

www.salondessolidarites.org

• Le 29 juin à Quimper, dans le cadre de la **Semaine de l'innovation** de la Région, une conférence et des ateliers seront consacrés à **l'écoconception des emballages**. www.innovons.fr

• Les 26 et 27 septembre à La Baule (Loire Atlantique) se tiendront les **9^e Assises nationales des déchets**, qui seront consacrées cette année à l'évolution du cadre réglementaire communautaire.

www.assises-dechets.org



est une publication de



Sur papier Cyclo
100% recyclé,
désencré
par flottation,
blanchi
au peroxyde
d'hydrogène.



Groupe Victoires-Éditions, 38, rue Croix-des-Petits-Champs, CS 30016, 75038 Paris Cedex 01 - RCS Paris/B342731247 - Tél. : 0153458900 - Fax : 0153458911. Directeur de la publication : Charles-Henry Dubail. Directrice de la rédaction : Dominique Bomstein. Rédacteur en chef : Jean-Philippe Bondy. Tél. : 01 53 45 96 52. E-mail : jp.bondy@victoires-editions.fr

Ont collaboré à ce numéro : Louise de Angelis, Julien Dupain, Raquel Hadida, Laure Marandet.

Secrétariat de rédaction et maquette : Hélène Maillefer. Fabrication : Francine Babé.

Publication hebdomadaire (40 n°/an). Diffusion : sur abonnement. France : 999 € TTC. DOM-TOM et étranger : 1039 € TTC.

Le numéro : 27 € TTC. Tél. : 01 53 45 89 01 Fax : 01 53 45 91 89 Commission paritaire : 0308 T81227.

Dépôt légal à date de parution. Impression : Copie Mont-Thabor, 92400 Courbevoie.

© Environnement & Stratégie, Paris - France - Reproduction interdite pour tous pays

sauf autorisation expresse de l'éditeur - ISSN : 1633-1575.

Le prochain numéro
paraîtra le 27 juin 2007